



Visibilité des piétons

Nous sommes 60 millions de piétons mais notre visibilité en tant que groupe est faible et c'est un de nos handicaps. À côté des « 40 millions d'automobilistes », des « Motards en colère » et autres associations de motocyclistes, des associations de cyclistes nationales comme la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette)

Pourtant l'accidentalité chez les piétons est encore en hausse en 2016 avec 540 piétons tués soit une augmentation de 15% par rapport à 2015. Un représentant des piétons semblerait légitime au CNSR. Eh bien c'est non ! (pour l'instant...)

Autre exemple récent, la Ville de Paris a lancé en janvier un plan piéton pour la ca-



et des multiples associations régionales ou locales, Les Droits du Piéton est la seule association représentant et défendant les piétons et uniquement eux, en France. Très ancienne, elle a été fondée en 1959.

Nous sommes pénalisés par cette faible visibilité dans nos relations avec les autorités, qu'elles soient locales ou nationales. Dernier exemple en date, notre requête pour devenir membre du CNSR (Conseil national de la sécurité routière). Cette instance interministérielle est chargée de définir la politique du gouvernement dans le domaine de la sécurité routière, d'assurer sa mise en œuvre et de veiller à son application. Nous avons postulé en vain, dès 2013 pour en faire partie puis de nouveau en 2015 en 2016 sans plus de succès.

pitale. Avons-nous été consultés ou associés aux travaux préparatoires ? Encore non !

Mais nous ne nous avouons pas vaincus, car si les autorités municipales nous bouddent, les médias ne nous négligent pas.

Nous avons régulièrement des demandes d'interview sur divers sujets, d'actualité ou non. Tout récemment encore, nous nous sommes exprimés sur le Plan piéton de Paris (France Bleu 107.1, Sud Radio et le magazine Techni-Cités) sur les engins électriques de déplacement (RTL) ainsi qu'à la télévision sur « France 3 Paris Ile de France » sur le thème « Les deux-roues se croient-ils tout permis ? » dans l'émission Transportez-moi. Également sur France 3 émission Avenue de l'Europe, au

Visibilité des piétons (suite)

sujet de l'accidentalité des piétons. (Ces deux émissions peuvent être vues en re-diffusion).

Nous restons modestes sur notre exposition médiatique. Les cyclistes, les engins de déplacement personnels, les motards et les automobilistes occupent le haut du pavé. Pour être positif, il nous reste une forte marge de progression !

Et alors dans notre recherche d'une meilleure visibilité, nous accentuons nos efforts de communication sur les réseaux. Nous sommes activement présents sur Facebook

et un peu sur Twitter (rappelons que même si vous n'avez pas de compte Facebook, vous pouvez consulter notre page en saisissant dans votre moteur de recherche : Facebook Droits du Piéton)

Par ailleurs, nous allons rénover notre site internet www.pietons.org en lui donnant plus de facilité d'utilisation.

Nous sommes déterminés à défendre nos positions même si cela n'est pas toujours facile. La fidélité de nos adhérents est pour nous un encouragement permanent.

Dernières nouvelles du Conseil d'état

Dans notre dernier bulletin, nous vous indiquions notre volonté de poursuivre deux de nos actions devant cette instance.

Sur le conseil de nos avocats nous nous sommes limités à une seule, l'affaire des trottoirs de la rue Montorgueil à Paris.

Nous venons d'apprendre que la Haute juridiction a conclu au rejet de notre requête.

Notre Conseil d'administration se réunit prochainement pour réfléchir sur cet échec et mettre au point d'autres modes d'action

JP Lechevalier

Assemblée générale de l'association

notre assemblée générale annuelle se tiendra

le samedi 18 mars 2017 de 10 h 30 à 12 h 30

Nous nous réunirons à la Maison des associations
22, rue Deparcieux à Paris 14^{ème}

Au cours de cette réunion, nous procéderons aux formalités d'usage, votes sur les rapports d'activité et financier ainsi qu'au renouvellement des mandats d'administrateurs. Mais aussi nous rendrons compte de nos actions et débattrons avec les participants de la situation et des projets d'avenir de l'association.

Vous pouvez donner votre pouvoir en recopiant la formule ci-dessous sur papier libre ou sur un courriel :

M/Mme XXX

Donne procuration à XXX

(Laisser en blanc si besoin)

pour me représenter à l'assemblée générale des Droits du Piéton le 18 mars 2017 et voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour.

Dater et signer puis envoyer aux Droits du Piéton par courrier postal ou électronique . Merci.

Cet avis tient lieu de convocation

Plus que jamais,
nous avons besoin
de votre soutien